

le 26 septembre 2017

## Invitation presse

# Cadets de la sécurité civile

### L'Ille-et-Vilaine soutient la diffusion des valeurs citoyennes au collège



Pour la première fois en Ille-et-Vilaine, le Service départemental d'incendie et de secours expérimente le dispositif « Cadets de la sécurité civile », en partenariat avec l'Éducation nationale et l'enseignement catholique d'Ille-et-Vilaine. L'objectif est de permettre aux jeunes collégien(ne)s de développer leur sens civique et d'encourager l'esprit de solidarité, d'entraide, et l'engagement citoyen.

L'opération Cadets de la sécurité civile s'inscrit dans le cadre de la promotion des valeurs de la République et des démarches citoyennes au sein de l'école, encouragée par l'Etat. En Ille-et-Vilaine, elle répond à l'ambition du Service départemental d'incendie et de secours portée par son projet stratégique 2017-2021.

Réalisée le mercredi après-midi, la formation des cadets(te)s de la sécurité civile est dispensée par les sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine en centre de secours, en complément de séances organisées par les enseignants. Ils apprennent à connaître leur environnement, mesurer ses risques et porter les premiers secours. Ils obtiennent notamment le diplôme de secourisme « prévention et secours civique ».

Nous vous convions à la signature de la convention de partenariat  
qui marque le lancement de l'Opération Cadets de la sécurité civile en Ille-et-Vilaine

le mercredi 4 octobre 2017 à 17 heures

à l'école départementale des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine - 12 rue de La Haulière - 35590 L'HERMITAGE

*en présence des jeunes Cadet(te)s de la sécurité civile et de nombreuses autorités : Christophe Mirmand, Préfet de la Région Bretagne et Préfet d'Ille-et-Vilaine, Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental et Président du Conseil d'administration du SDIS d'Ille-et-Vilaine, Christian Willhelm, Inspecteur académique et Directeur des services académiques de l'Éducation nationale, Sophie Potel, Chargée de mission Animation 2nd degré qui représentera le directeur diocésain de l'enseignement catholique d'Ille-et-Vilaine, des Principaux des collèges Beaumont à Redon et Noël du Fail à Guichen, et du Directeur du collège Le Cleu Saint-Joseph à Redon.*

## Qui sont les Cadets de la Sécurité Civile ?



Les classes de cinquième des **Collèges Beaumont et Le Cleu Saint-Joseph de Redon et du Collège Noël du Fail à Guichen** expérimentent à compter de la rentrée scolaire 2017-2018 le dispositif "Cadets de la sécurité civile".

75 élèves, soit 6 élèves par classe, se sont portés volontaires pour suivre une formation à la prévention et aux gestes de sécurité. L'objectif est de leur permettre d'acquérir des réflexes dès le plus jeune âge, pour développer leur sens civique et encourager leur engagement au sein de la sécurité civile.

## En quoi consiste la formation des Cadets de la Sécurité Civile ?

Ils vont bénéficier d'une formation hors temps scolaire, qui sera réalisée sur les temps libres en semaine (mercredi après-midi) à raison de 6 séances avec le Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine, complétées par des séances en collège avec les enseignants.



Tous les jeunes volontaires débiteront cette formation en octobre : le mercredi 11 octobre à Redon, et le 18 octobre à Guichen.

Elle sera dispensée par certains professeurs et des sapeurs-pompiers formés à la pédagogie (animateurs formés à l'information préventive aux comportements qui sauvent déjà dispensée dans les collèges en Ille-et-Vilaine, et animateurs de jeunes sapeurs-pompiers) qui assureront une partie de la formation en centre de secours.

Les futurs cadets apprendront ainsi à identifier les risques de leur environnement. Une partie de l'enseignement est consacré à l'apprentissage de la culture de la sécurité civile. Ils seront formés aux gestes qui sauvent (PSC1) et à la prévention contre les incendies.

Leur engagement est valorisé puisque ces jeunes sont désignés « assistants de sécurité » lors des exercices d'évacuations ou de confinement. A l'issue de l'année scolaire, les élèves recevront leur diplôme de Cadet de la sécurité civile.

**Un des objectifs est de susciter des vocations pour devenir à terme sapeur-pompier volontaire, avec pour enjeu la pérennisation du volontariat.**

## Une formation qui s'inscrit dans le cadre de la promotion des valeurs citoyennes auprès des jeunes

La création des cadets de la sécurité civile s'inscrit dans le cadre de la promotion des valeurs de la République et des démarches citoyennes. Elle va au-delà d'une simple sensibilisation et répond à cette exigence de l'État, rappelée par la circulaire du 26 mai 2015 du ministre de l'intérieur relative aux orientations en matière de sécurité civile.



Au plan départemental, cette opération s'inscrit pleinement dans l'ambition portée par le nouveau projet stratégique du SDIS d'Ille-et-Vilaine : faire de la sécurité des breilliens et des breilliennes une préoccupation collective. Espérons que cette initiative portée sur les communes de Redon et de Guichen séduise d'autres établissements scolaires sur les années à venir, afin de permettre au SDIS de porter plus largement ses messages de prévention et de sensibilisation des risques auprès des jeunes générations.

## Les objectifs de l'opération Cadets de la sécurité

- favoriser une culture de la sécurité civile ;
- sensibiliser aux comportements de prévention ;
- développer un sens civique chez les jeunes élèves ;
- reconnaître les cadet-te-s comme assistants de sécurité (Assec) lors des exercices d'évacuation ou de confinement (rôle de guide notamment) ;
- favoriser l'engagement ultérieur des élèves au sein de la sécurité civile.

## Quel intérêt pour l'établissement scolaire ?



- Renforcer la capacité des personnels et des élèves à réagir devant un évènement inconnu et soudain
- Faciliter la transmission des comportements de sécurité dans les familles et les autres sphères de la vie sociale
- Développer une éducation à la citoyenneté et améliorer les liens sociaux
- Tendre à diminuer les incivilités dans les établissements scolaires et à l'encontre des sapeurs-pompiers
- Mettre en place le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) de l'établissement